

DÉCISION 2011/298/PESC DU CONSEIL**du 23 mai 2011****modifiant la décision 2010/279/PESC relative à la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 28 et son article 43, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 30 mai 2007, le Conseil a adopté l'action commune 2007/369/PESC ⁽¹⁾ relative à l'établissement de la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN).
- (2) Le 18 mai 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/279/PESC ⁽²⁾ qui a prorogé EUPOL AFGHANISTAN jusqu'au 31 mai 2013.
- (3) Le montant de référence financière prévu dans la décision 2010/279/PESC destiné à couvrir les dépenses liées à EUPOL AFGHANISTAN jusqu'au 31 mai 2011, devrait couvrir une période plus longue allant jusqu'au 31 juillet 2011.
- (4) Il convient par conséquent de modifier la décision 2010/279/PESC,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 13 de la décision 2010/279/PESC, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:

«1. Le montant de référence financière destiné à couvrir les dépenses liées à EUPOL AFGHANISTAN jusqu'au 31 juillet 2011 est de 54 600 000 EUR.»

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 23 mai 2011.

*Par le Conseil**La présidente*

C. ASHTON

⁽¹⁾ JO L 139 du 31.5.2007, p. 33.

⁽²⁾ JO L 123 du 19.5.2010, p. 4.